

Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de tirage

Les règles doivent être consultables par le public et contenir les renseignements suivants :

Titulaire	Nom (de l'organisme ou du conseil de foire ou d'exposition) Numéro de licence* *Si vous n'avez pas encore de licence valide, une fois votre nouvelle licence reçue, vous devrez ajouter le numéro de la licence à vos règles de participation et de fonctionnement avant de les rendre consultables par le public.
Tirage	Type de tirage (ex. : moitié-moitié, chasse à l'as) Nombre de billets mis en vente (indiquez aussi le premier et le dernier numéro de la série) ou mention selon laquelle le nombre de billets est indéterminé Prix de vente de chaque billet Endroit où les billets sont vendus et date de vente des billets Endroit, date et heure de chaque tirage au sort Ordre dans lequel les prix seront tirés et, le cas échéant, mention selon laquelle les billets gagnants sont retirés de chaque tirage au sort subséquent Procédure à suivre pour la sélection du gagnant, s'il s'agit d'une activité de tirage à lot progressif (ex. : chasse à l'as) et que le dernier tirage au sort pourrait avoir lieu le dernier jour de la période de validité de la licence
Prix	Valeur totale des prix qui seront attribués ou pourcentage total du montant perçu lors de la vente des billets qui sera remis en prix ainsi que valeur estimée correspondant à ce pourcentage total qui proviendra de la vente de tous les billets Description sommaire de chaque prix et leur valeur au détail ou pourcentage total du montant perçu lors de la vente des billets pour chaque prix
Réclamation des prix	Façon de procéder pour réclamer les prix Endroit où les prix doivent être réclamés Délai accordé aux participants pour réclamer les prix à compter de la date du tirage